Elle a créé une des premières communes nouvelles

Martine Chargé-Baron a su mener rapidement et sans heurt deux communes et leurs populations vers la création d'une commune nouvelle.

© Mairie de Voulmentin

MARTINE CHARGÉ-BARON
MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VOULMENTIN
(DEUX-SÈVRES, 1 117 HABITANTS)

Voultegon et Saint-Clémentin, deux petites communes d'un peu plus de 500 habitants chacune dans les Deux-Sèvres, se sont regroupées au 1er janvier 2013 sous le nom de Voulmentin. Elles ont été parmi les 12 premières communes nouvelles créées après la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010. Martine Chargé-Baron, ancienne maire de Saint-Clémentin, nouvelle maire de Voulmentin depuis 2013 et réélue en 2014, n'y est pas étrangère. *« Elle a été très diplomate »*, apprécie Olivier Michaud, agriculteur à Voultegon. *« J'ai dû démontrer que c'était un mieux pour tous, sans gagnant ni perdant, et aussi rassurer en permanence »*, témoigne l'élue.

D'emblée, elle écarte la raison d'une motivation financière commune : Voulmentin n'est pas né pour maintenir le niveau de dotation d'État de la commune pendant trois ans... même si c'est un plus. Non, tout a commencé par une histoire commune : *« Nos deux bourgs ne sont distants que d'1,5 km, et un des hameaux de Saint-Clémentin, La Bazinière, est d'ailleurs collé à Voultegon »*, explique Martine Chargé-Baron. En outre, les deux communes étaient déjà regroupées dans deux syndicats (voirie et sports). *« Pour les espaces verts, on achetait le matériel en commun et on s'entraidait déjà en période de vacances »*, rappelle la maire.

L'élément déclencheur, ce fut la loi RCT et la rationalisation exigée de la carte des syndicats de communes. *« La disparition de nos syndicats aurait obligé une de nos deux communes à acquérir des matériels ou équipements »*, note Martine Chargé-Baron. Début 2011, les maires et adjoints des deux communes d'alors demandent à l'Association des maires des Deux-Sèvres (ADM 79) de présenter aux deux conseils municipaux ce qu'est une commune nouvelle. Dès mai 2011, chaque conseil municipal décide à l'unanimité d'amorcer la réflexion.

Le périmètre était-il le bon ? *« On aurait pu élargir à deux voisins, La Coudre et Saint-Aubin-du-Plain, mais le débat pour certains tournait à l'époque plus sur la création de la communauté d'agglomération du Bressuirais (1). »* Preuve que la question du périmètre est primordiale, Argenton-les-Vallées et les communes environnantes envisagent aujourd'hui une commune nouvelle.

Contacté, le conseil municipal de Voulmentin a refusé : *« J'ai beaucoup travaillé à susciter l'adhésion des populations,* assure Martine Chargé-Baron. *Je ne me vois pas aujourd'hui tout démultiplier. De plus, avec désormais une grande communauté d'agglomération au sein d'une future grande région (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes), il faut garder un échelon de proximité. »*

Trois préalables

Avant de transformer l'essai, les deux conseils municipaux s'accordent sur trois préalables. D'abord savoir qui à l'issue de la création se présentera aux élections. *« Ni le maire de Voultegon (trois mandats) ni aucun adjoint ne souhaitant se présenter. J'ai donc, après un premier mandat, accepté »*, explique Martine Chargé-Baron. Deuxième préalable : la commune nouvelle sera une fusion simple et non l'union de deux communes déléguées, *« ceci pour éviter tout esprit de clocher »*, selon l'élue. Enfin, *« les conseils municipaux ayant voté à l'unanimité pour la fusion,* explique le maire, *les habitants ne voteront pas, sauf oppositions fortes »*.

Ils sont néanmoins associés. Dès juillet 2011, une lettre leur fait part du positionnement des conseils munici-

© Mairie de Voulmentin

Le conseil municipal. Le nom de « Voulmentin », fusionnant les noms des deux anciennes communes, l'a emporté sur « Pont-d'Argent », pont qui relie les deux bourgs.

paux. Deux réunions publiques, une dans chaque commune et en présence des deux conseils municipaux, se tiennent ensuite en mars 2012. Pour Olivier Michaud, aussi président de la CUMA, associant depuis longtemps Voultegon et Saint-Clémentin sous le nom Voulmentin, *« les habitants ont suivi, car nous travaillions déjà tous ensemble »*.

La population est consultée sur le nom à donner à la nouvelle commune : ce sera Voulmentin.

Une fois maire en 2013 et avant les élections municipales, Martine Chargé-Baron, originaire de Saint-Clémentin, rencontre les personnes âgées de Voultegon, partie de la commune nouvelle qu'elle connaît moins bien. Tenir compte de la population, c'est aussi assurer de fait, même sans obligation, une parité entre les deux communes au sein du nouveau conseil municipal. *« Avec en plus la parité hommes/femmes pour les communes de plus de 1 000 habitants, j'ai dû chercher des colistiers. »* C'est pour pallier ces difficultés que la loi du 16 mars 2015 d'amélioration du régime de la commune nouvelle permet depuis, lors du premier renouvellement électoral, d'augmenter le nombre de membres du conseil municipal.

« J'ai dû démontrer que c'était un mieux pour tous, sans gagnant ni perdant, et aussi rassurer en permanence »

Encore en amont de la création de la commune nouvelle, l'emplacement des locaux a été choisi selon des critères objectifs : la mairie à Saint-Clémentin (2), car le bâtiment est accessible et dispose d'un parking et d'une salle de mariage plus grande ; l'atelier municipal également à Saint-Clémentin, Voultegon n'en ayant pas. Heureusement, même si la mairie n'y est pour rien, les deux écoles privées ont décidé de fusionner sur... Voultegon.

Mais *« la mutualisation n'amènera des économies qu'à moyen terme »*, prévient Martine Chargé-Baron. Concernant le personnel (sept agents), pas de perspective de départs en retraite non compensés. Pour les charges, mises à part des économies sur les assurances ou la maintenance, la nouvelle organisation génère au contraire des frais. *« Une petite commune peut se passer de voiture, emprunter une perceuse à un artisan, etc., mais pas une commune de plus de 1 000 habitants »*, plaide la maire. Résultat : les charges sont passées de 201 000 euros en 2012 à 222 000 euros en 2014, *« mais pour des prestations meilleures dans l'ensemble »*. Côté investissements, ceux décidés avant la fusion ont été accélérés dans chacune des deux anciennes communes. Mais désormais, le maire projette de comprimer à la fois les charges et les investissements.

Martine Chargé-Baron insiste sur la nécessité de se projeter avant la fusion de façon très concrète sur les investissements possibles (une maison d'assistantes maternelles dans l'ancienne cantine de Saint-Clémentin, par exemple), le futur fonctionnement et les démarches administratives. Elle a reçu une aide précieuse de la préfecture, de l'ADM 79 et du centre de gestion départemental. Le personnel, passé d'un système autonome à un travail d'équipe, a également dû être étroitement associé, *« point le plus difficile »*, selon l'élue. Mais, *in fine*, elle remarque que *« les habitants sont désormais davantage préparés. À Argenton-les-Vallées et dans les communes environnantes, ils estiment que "l'actuel projet de commune nouvelle était inélectutable" »*.

Frédéric VILLE

(1) Créée au 1er janvier 2014. (2) Avec deux permanences par semaine toujours assurées dans l'ancienne mairie de Voultegon.

L'action en bref

L'objectif : transformer une collaboration amorcée en un projet de territoire défini dans les contours de la commune nouvelle.

La méthode : informer la population tout au long du processus, comparer les situations des deux communes (budget de fonctionnement, dépenses de personnel...).

Les difficultés : intégrer le personnel dans la commune nouvelle.

Le résultat : une éventuelle baisse des charges à terme, de nouveaux services, des perspectives d'investissements.